

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

NIVERGEL

58 rue des Lilas
58000 NEVERS



Tél. : 03.86.52.45.65
Fax : 03.86.52.87.69
Mél : nivergel@axel.fr

COMMANDE n° 590

Date	N° de compte fournisseur	Page	1 pt
13 juin 00	401 101	1	

Capital : 250 000 F
RCS NEVERS B 125 635 879
SIRET : 125 635 879 00014

À livrer le : 15 juin 2000 1 pt

Mode de règlement : *Traite à 90 jours fin de mois payable le 10 du mois suivant*

Date d'échéance : 10 oct 2000 2 pts

Éts GIVRE BLANC
2 rue des Autos
21000 DIJON

3 pts

RÉF.	Désignation	QTÉ	PU HT	Montant HT	Taux TVA	
FF120	Feuilletés fromage (boîte de 20)	100	26,74	2 674,00	5,5	1 pt
MF108	Moules farcies (barquette de 48)	30	46,13	1 383,90	5,5	1 pt
PJ133	Paniers au jambon (boîte de 8)	77	44,45	3 422,65	5,5	1 pt
SH304	Steacks hachés (boîte de 10)	50	48,70	2 435,00	5,5	1 pt
TV210	Truites vidées (sachet de 6)	70	41,93	2 935,10	5,5	1 pt

-2 pts si code au lieu de référence

-3 pts par ligne supplémentaire ajoutée

TOTAL BRUT HT	12 850,65	
Remise globale 2 %	257,01	2 pts
TOTAL HT	12 593,64	1 pt

Base HT	Taux TVA	Montant TVA
12 593,64	5,5	692,65

2 pts

1 euro = 6,55957 francs

Total TTC	Francs	Euros
	13 286,29	2 025,48

1 pt

2 pts

Groupement "Est"		Session 2000	CORRIGÉ	TIRAGES
B.E.P. MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ		code examen :		
Épreuve :	EP2 – Épreuve technique : activités professionnelles sur dossier	Durée : 3 heures Coefficient : 6	page 1/7	

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème

TABLEAU PRÉPARATOIRE À LA MISE À JOUR DES FICHIERS

Informations	À ajouter dans le(s) fichier(s) (1)	À supprimer dans le(s) fichier(s) (1)	À modifier dans le(s) fichier(s) (1)
L'entreprise ne commercialisera plus de barres glacées mars (boîte de 12)		<i>Articles</i>	
Le délai de livraison du fournisseur PATIFRAIS passera à 24 heures			<i>Fournisseur</i>
Commercialisation d'un nouveau produit Escargots de Bourgogne (barquette de 12)	<i>Articles</i>		
L'entreprise règlera désormais le fournisseur PATIFRAIS par chèque postal	<i>Règlement</i>		<i>Fournisseur</i>
(1) = mettre le(s) nom(s) du (des) fichier(s)			

2 pts

2 pts

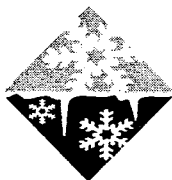
2 pts

4 pts

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

DATE	N° PIÈCE	CODE JOURNAL	N° COMPTE	LIBELLÉ	DÉBIT	CRÉDIT	
03-06	145 698	BQ	401184	Chèque Immobilier 58	12 500,00		2 pts
			512100			12 500,00	
03-06	850	AC	215400	FA n° 5 427 - Point Gel	50 084,00		4 pts
			445620		10 317,30		
			404192			60 401,30	
05-06	851	AC	607200	FA n° 5 677 299 Givre BLanc	1 024,02		7 pts
			607300		1 431,78		
			607400		238,39		
			445660		148,18		
			401101			2 842,37	
06-06	12 499	VE	411101	FV n° 12 499 - Alibert	1 234,77		6 pts
			707300			743,15	
			707400			56,97	
			707100			370,28	
			445710			64,37	
07-06	852	CA	606400	PC n°658 Librairie du Centre	55,56		3 pts
			445660		11,44		
			530 000			67,00	
07-06	853	AC	618300	FA n° 857 Revue des produits frais	420,00		4 pts
			445660		23,10		
			401197			443,10	
08-06	854	AC	401102	Avoir n° A128 Patifrais	412,40		4 pts
			607500			390,90	
			445660			21,50	

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.



NIVERGEL
58 rue des Lilas
58000 NEVERS

Tél. : 03.86.52.45.65 - Fax : 03.86.52.87.69 - Mél : nivergel@axel.fr

<RAISON SOCIALE>

<ADRESSE>

<CODE POSTAL> <VILLE>

2 pts

Objet :

Promotions d'été

2 pts

P.J. :

1 dépliant publicitaire
1 bulletin de commande

2 pts

Nevers,

le <DATE IMPRESSION>

2 pts

<TITRE DE CIVILITÉ>,

1 pt

3 pts

Nous avons le plaisir de vous adresser notre documentation concernant nos opérations promotionnelles d'été du 1^{er} août au 15 août 2000 sur nos glaces (bâtonnets et cornets tous parfums).

2 pts

Pour bénéficier de la remise exceptionnelle de 15 %, veuillez nous adresser votre commande avant le 31 juillet 2000.

2 pts

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

2 pts

Veuillez agréer, <TITRE DE CIVILITÉ>, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice

2 pts

L. LANCEL

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

6 points pour le planigramme

PLANIGRAMME DES CONGÉS - AOÛT 2000

Personnel	Dates																															
	L 30	M 31	M 1	J 2	V 3	S 4	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31			
SERVICE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE																																
Mme COLIN Secrétaire																																
Mlle CHATELET Comptable																																
SERVICE COMMERCIAL																																
M. LENOIR Agent Commercial																																
SERVICE TECHNIQUE																																
M. DURAND Magasinier																																
M. CHAISE Magasinier																																
M. LEDUC Chauffeur																																
M. MOTRET Chauffeur																																
M. GIRAUD Chauffeur																																

 Jour férié

REMARQUES :

3 pts - Monsieur LEDUC obtient satisfaction car il a le plus d'ancienneté.

3 pts - Monsieur GIRAUD ne peut prendre ses congés que durant les deux dernières semaines d'août.

3 pts - Monsieur MOTRET a droit à : $2 \text{ mois} \times 2,5 \text{ jours} = 5 \text{ jours}$. La seule possibilité de prendre ses congés est la période du mardi 31 juillet au samedi 4 août.

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

**Tableau préparatoire à
la déclaration de TVA du mois de : *Mai 2000***

T.V.A. / Montant	T.V.A. comptable (avec centimes)	T.V.A. arrondie (1)	Chiffre d'affaires comptable H.T. (avec centimes)	Chiffre d'affaires comptable H.T. arrondi	
TVA collectée à 20,6 %					-1 pt si ligne remplie
TVA collectée à 5,5 %	20 330,75	20 330	369 650	369 650	3 pts
Total TVA collectée		20 330		369 650	1 pt
TVA déductible sur immobilisations	6 180,45	6 181			2 pts
TVA déductible sur autres biens et services	17 994,10	17 995			2 pts
TOTAL TVA déductible		24 176			1 pt
TVA à décaisser (2) ou Crédit de TVA (2)		3 846			4 pts

- (1) Pas de centimes sur la déclaration de TVA :
 - la TVA collectée est arrondie au franc inférieur
 - la TVA déductible est arrondie au franc supérieur.
 (2) Rayer la mention inutile

Correction de l'annexe à rendre avec ventilation des points du barème.

n° 3310 CAS

A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES			
OPERATIONS IMPOSABLES (11%)		OPERATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services ...	369 650	0032 Exportations hors CE
02	Autres opérations imposables ...	1 pt	0033 Autres opérations non imposables
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031	0044 Livraisons intracommunautaires
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
OPERATIONS IMPOSABLES (lignes 1 à 3 ventes et impôts)		Base hors taxes	Taxe due
07	Taux 20,6%	0205	
08	Taux 5,5%	0100	369 650 20 330 3 pts
09	Anciens taux	0900	
10	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 MA) ..	0950	-1 pt si autres lignes remplies
11	Opérations réalisées dans les DOM	0920	
12		
13	TVA antérieurement déduite à reverser (et pour les redevables RSI crédit au 31-12 dont le remboursement a été demandé) ..	0600	
Total (lignes 07 à 13)			20 330 1 pt
Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires		0035	
C DÉDUCTIONS			
16	Biens constituant des immobilisations	0703	6 181 1 pt
17	Autres biens et services	0702	17 995 1 pt
18	Autre TVA à déduire		
19	Report du crédit apparaissant ligne 24 de la précédente déclaration .. (A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)	0001	
Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100%			%
Total des lignes 18+19		0701	
Total lignes 16+17+20			24 176 1 pt
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
22	Crédit de TVA (lignes 21 - ligne 14) ..	0705	3 846
23	Remboursement demandé sur formulaire n°3519 joint	0002	4 pts
24	Crédit à reporter (ligne 22 - ligne 23) .. (Cette somme est à reporter ligne 19 de la prochaine déclaration)	0003	3 846
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 22 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 26.			
26	TVA nette due (ligne 14 - ligne 21)		
27	Taxes assimilées calculées sur annexe n°3310 A	0024	
28	Sommes à imputer y compris acompte congés	0001	
29	Sommes à ajouter y compris acompte congés	0002	
Total à payer			
(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)			